



En direct des NAO : Augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite !

Les négociations salariales 2023 débutent dans un contexte de mobilisations sociales inédit. Lors de la première séance, l'ensemble des organisations syndicales ont demandé que les négociations débutent avec une augmentation collective garantie de minimum 9% pour maintenir le pouvoir d'achat de tous les salariés (3% de pouvoir d'achat perdu en 2022 et 6% correspondant à l'inflation prévue pour 2023). A cela devront s'ajouter des budgets de reconnaissance, de promotion et d'égalité salariale Femmes/Hommes conséquents pour stopper définitivement les inégalités observées depuis trop longtemps.

La direction privilégie encore la rémunération des actionnaires aux salariés qui produisent la richesse et nous a fait une proposition indécente. Les augmentations garanties sont très loin de la hausse du coût de la vie. Dans ce budget peau de chagrin, la direction joue la division des salariés en augmentant la part individuelle au détriment de l'augmentation collective.

Propositions de la direction :

	propositions de la direction aux NAO 2023	DU 2022	
cadres (tous)	mini garanti en € (salaire <38k€)	700 €	720 €
	mini garanti en € (38k€ < salaire < 80k€)	600 €	580 €
	en %	1%	%
	AI (augmentation individuelle)	2,1%	0,85%
non cadres (ACO)	mini garanti en € (salaire <30k€)	1100 €	780 €
	mini garanti en € (salaire >30k€)	1000 €	680 €
	en %	3,4%	%
non cadres (AFO)	AI (augmentation individuelle)	1,6%	0
	augmentation collective en €	500 €	420 €
	augmentation collective en %	1,00%	%
	effet GVT (avancement d'indices)	0,75%	0,87%

Dans la période les salariés de la Branche des Télécommunications ont leurs minima salariaux revalorisés de 5%, avant même les négociations dans les différentes entreprises de ce secteur.

Orange ne peut en rester à ses propositions méprisantes qui en l'état conduirait à toujours plus de salariés dans la précarité.

Pour la CGT FAPT les propositions de la direction sont inacceptables. STOP ! La direction doit cesser de privilégier la rémunération des actionnaires au détriment des salaires. Une autre répartition des richesses s'impose.

La CGT GAPT revendique

- Des augmentations collectives pour tous supérieur à 10% avec une clause de revoyure ;
- Un 13^{ème} mois pour tous en plus des rémunérations actuelles ;
- La fin des inégalités salariales Femmes/ Hommes chez Orange
- Un budget promotion pour les 19 000 salariés non promus depuis plus de 10 ans ;
- La fusion des grilles indiciaires fonctionnaires II1 et II2, III2 et III3, IV1 et IV2 et IV3 et IV4 ;
- L'indexation des salaires sur les prix par le retour de l'échelle mobile des salaires.

**C'est par la mobilisation des salariés
que nous gagnerons des augmentations de salaire.
Augmenter les salaires
c'est aussi financer et augmenter les retraites.**

**Mobilisons-nous
pour l'augmentation de nos
salaires,
et la réponse
à l'ensemble de nos revendications**



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

